



Parc national de La Réunion Secteur Sud

2025-021 - Technicien(ne) d'animation territoriale

1. Conditions d'accès

Corps/Grade : Catégorie B ouvert aux personnes titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale ou hospitalière) par voie de détachement d'une durée de 3 ans, ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires- (CDD de droit public 3 ans)

2. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui élargie les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Économique Social et Culturel (instances consultatives) et fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'Ile de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (1) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (2) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (3) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (4) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Les actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement. Pour atteindre les objectifs fixés, le Parc doit contribuer à faire converger les politiques déconcentrées et décentralisées sur les champs utiles et en cohérence avec la charte. A cet effet, l'équipe développe une forte



démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus spécifiquement les différents niveaux de collectivité et l'Etat.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Contexte du territoire Sud du parc national :

Le plan pluriannuel d'action de l'établissement se décline à l'échelle territoriale au niveau des secteurs sur différents micro territoires à enjeux. Il s'agit de :

Le Volcan Littoral Saint-Philippe –Sainte Rose où l'objectif est d'inciter et accompagner une dynamique collective d'implication pour la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers des territoires du volcan littoral ; et de favoriser un développement économique au service de ces patrimoines (Plan d'Action Concerté de Mare Longue, écotourisme durable, préservation des environnements nocturnes...)

Le Cirque de Cilaos, l'entrée du Piton des Neiges et de Mafate avec l'objectif de contribuer à la préservation de la qualité des entrées de Cœur et des espaces et espèces à enjeux avec le concours des acteurs du territoire (Etablissement Relais Porte de Parc, préservation des environnements nocturnes, Patrimoine Mondial de l'UNESCO...)

Grand Coude et les vallées du Volcan, Saint-Joseph avec pour objectif de travailler en partenariat avec les acteurs du territoire pour rendre visible et gérer ensemble un haut lieu du Patrimoine Mondial de l'Unesco

La Plaine des Makes, Saint-Louis avec pour objectif de développer une stratégie partenariale pour encourager le lien des habitants acteurs du territoire avec leur environnement naturel (chantier participatif de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, sensibilisation à la préservation des environnements nocturnes...)

3.Nature de l'activité

Sous l'autorité du responsable de secteur d'affectation, le.(la) technicien. (ne) sera amené.(e) à effectuer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner, suivre ou monter des projets, études, actions, et interventions prioritairement issue du plan d'action concerté de Mare Longue :
 - o mobiliser et impliquer les agriculteurs et/ou propriétaires privés dans la gestion des espaces à enjeux (ex. : GIEE de Saint Philippe)
- Mettre en œuvre le programme Les Jours de la Nuit : contribuer aux actions de sensibilisation et de concertation auprès de habitants, de l'équipe municipale et des acteurs privés des territoires de projet concernés que sont Saint-Philippe, Saint-Louis et Cilaos.
- Animer et consolider le réseau des bénéficiaires de la marque Esprit Parc national :



- o Impliquer les bénéficiaires du secteur dans la valorisation de la marque et du rôle du Parc national, en agissant ensemble (équipe et bénéficiaires) pour faire vivre les réseaux de bénéficiaires localement
- o Identifier, construire et renforcer des partenariats au niveau local et sur le territoire pour amplifier la reconnaissance de l'action et favoriser les synergies (ex : OTI du Sud)
- Définir sur la base de diagnostics territoriaux les programmes et actions répondant aux enjeux des autres micro territoires de projet du secteur.

4. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Le(la) technicien(ne) est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du/ de la responsable du secteur Sud ou de son adjoint en cas de suppléance.

Ce poste présente une dimension relationnelle, administrative et rédactionnelle. Le(la) candidat(e) retenu(e) participe à l'équipe de gestion du secteur composée du responsable, de son adjoint de secteur et du Technicien d'Encadrement. Il/elle veille à construire et mettre en œuvre les projets en lien étroit avec les agents de terrain.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

Son activité s'inscrit dans des projets et il travaille donc en lien fonctionnel avec les autres services de l'Établissement, sur les sujets transversaux et stratégiques de l'Établissement.

5. Savoir-faire et compétences requises

Savoirs, connaissances :

- Connaissance des patrimoines naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux,
- Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés,
- Connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire réunionnais,
- Connaissance des acteurs du territoire, et plus particulièrement des acteurs intervenant sur les communes du secteur,
- Bonne connaissance des règles d'urbanisme et des documents de planification,
- Fonctionnement d'un établissement public.

Savoir-faire et aptitudes :

- Conduite et gestion de projets,
- Elaboration de stratégie opérationnelle,
- Capacité d'animation et de concertation,
- Capacité rédactionnelle et de synthèse : Rédaction de cahiers des charges, de notes et de bilans,
- Recherche et mobilisation de financement (Programme UE, AMI...) et suivi financier de projet
- Maîtrise des logiciels bureautiques

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Esprit d'initiative et d'autonomie,
- Rigueur et sens de l'analyse,
- Adaptabilité,
- Disponibilité,
- Aptitudes au travail en équipe et en réseau
- Goût pour le dialogue territorial
- Sens de l'organisation.



6. Conditions et moyens d'exercice

- Bac + 2 minimum dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement territorial ou culturel, du développement local, du développement agricole, du tourisme durable
- Bonne condition physique,
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones du secteur.

7. Localisation du poste

Résidence administrative de l'antenne Secteur Sud : Saint-Pierre.

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affection.

8. Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire.

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution.

9. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard **le 30 novembre 2025**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que des derniers compte-rendu d'évaluation professionnelle, du dernier arrêté de situation indiciare (pour les fonctionnaires) et de la date de disponibilité est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr (demande d'accusé de réception automatique).

Prise de poste souhaitée : **le 01 février 2026** (poste vacant)

- Personnes à contacter pour information

Madame Esther LOBET BEDJEDI – Responsable du secteur Sud (esther.lobet-bedjedi@reunion-parcnational.fr)

Madame Mariana BONNET – Secrétaire générale (mariana.bonnet@reunion-parcnational.fr)